

DUREE : 2 ans**DATE(s) :**

Du 20 au 21 janvier 2020 (séminaire de Marseille)

LIEU :

Campus Santé Marseille

COÛT/TARIF (PAR AN) :384 euros Net de taxe
Etablissement non soumis à la TVA**ORGANISATION :**

4 séminaires et un stage pratique

SUIVI ET EVALUATION :

Ecrit, mémoire, stage.

2 sessions.

SANCTION DE LA FORMATION :

Diplôme universitaire

PRE-REQUIS ET MODALITES D'ENTREE EN FORMATION :

Connaissances en pharmacologie fondamentale et techniques d'analyse en pharmacotoxicologie

OBJECTIF :

Acquisition de connaissances approfondies en biologie médico-légale à destination des futurs experts judiciaires dans la discipline. La formation est axée sur les aspects spécifiques de la toxicologie post-mortem, sur des thèmes à forte implication judiciaire de la toxicologie du vivant ainsi que sur les autres thématiques rencontrées en biologie médico-légale (génétique, anatomo-pathologie, entomologie, odontologie).

PUBLIC CONCERNE

- Titulaires des diplômes d'Etat de Docteur en Médecine, Pharmacie, Chirurgie Dentaire, Vétérinaire, internes engagés dans ces cursus respectifs, titulaires d'un diplôme de Docteur d'Etat en Sciences ou de Docteur d'Université mention Sciences
- Les cas particuliers sont soumis à l'accord du responsable de l'enseignement

THEMES ABORDES :

- Notions générales en pharmacologie - toxicologie.
- Monographies des principaux xénobiotiques.
- Méthodes analytiques et organisation du laboratoire.
- Aspects spécifiques de la biologie médico-légale du vivant.
- Biologie et toxicologie médico-légales thanatologiques.
- Aspects règlementaires.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Cours magistraux

Responsable de la formation :Professeur Anne-Laure
PELISSIER-ALICOT**Profil des intervenants :**Professeur des Universités -
Praticien hospitalier et
intervenants professionnels**Renseignements et inscriptions****Téléphone :**

04 91 32 45 78

hafida.addoui@univ-amu.fr**Taux de satisfaction :** en cours**Taux de réussite :** 80,00 %**Taux d'insertion :** en cours

Le devis est établi par le service Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par une convention ou un contrat. Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap